

SOSLMH58/6
9263-3
(1939)

A

Octroi de facilités de circulation aux agents repliés du
Ministère des Finances -

Dépêche du M. des Finances à la S.N.C.F. 26. 9.39
Réponse de la S.N.C.F. 5.10.39

9263-3

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

5 octobre 1939

C O P I E

D 5239-23
500 V.P. - 21

N° 676

Monsieur le Ministre,

Par lettre "Direction du Personnel et du Matériel" n° 613 du 28 septembre, vous avez bien voulu demander des facilités de circulation aussi larges que possible, en faveur des agents de votre Administration Centrale, évacués sur la province en même temps que leur Service, et qui sont maintenant dans l'obligation d'effectuer des voyages à Paris pour y venir chercher des vêtements d'hiver.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le problème signalé intéresse non seulement les fonctionnaires de l'Administration des Finances, mais tous les fonctionnaires et les employés des firmes privées appartenant à des services repliés sur la province et qui auront les mêmes motifs pour faire des voyages sur Paris.

Malgré tout l'intérêt qu'elle porte à ces personnes, la Société Nationale des Chemins de fer ne peut leur accorder les facilités demandées, car elle estime que ce n'est pas à son budget à en supporter la charge.

L'examen de cette question ne pourrait donc être poursuivi que si le Trésor Public couvrait la S.N.C.F. de la perte de recettes que représenterait, dans le cas où elle serait adoptée, l'application d'une tarification réduite par rapport à l'application des tarifs normaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement avec mes très regrets de ne pouvoir donner satisfaction à vous et à votre personnel.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND

Monsieur Paul REYNAUD
Ministre des Finances, Rue de Rivoli, PARIS.

6V

Ministère des Finances

Paris, le 26 septembre 1939

Direction du Personnel et du Matériel

—
N° 613 - P
—

"Très urgent".

"Monsieur LE BESNERAIS"

"C'est le cas de beaucoup de personnes,
"de beaucoup de fonctionnaires, en par-
"ticulier"."Ne peut-on faire une tarification spé-
"ciale, sur attestation d'un Directeur
"ou d'un Chef de Service de l'Adminis-
"tration intéressée".

Signé : "GUINAND"

Le Ministre des Finances

à Monsieur le Président de la
Société Nationale des Chemins
de fer français
88, rue Saint-Lazare, Paris

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en conformité du plan d'éloignement du Ministère des Finances, la plupart des agents de mon Administration Centrale ont dû, dès les tout premiers jours de la mobilisation, quitter PARIS par les trains d'évacuation mis à la disposition de mon Département, sans avoir la possibilité d'emporter autre chose que des bagages à main sommaires.

Eu égard tant à la saison qu'à cette particularité, ils se trouvent maintenant installés dans une région où les premiers froids commenceront à se faire sentir bientôt, et sont dans l'obligation de venir chercher eux-mêmes les vêtements d'hiver dont ils n'ont pu se munir à leur départ. Il ne saurait vous échapper que leur éloignement de PARIS leur a occasionné des dépenses imprévues importantes pour eux, s'agissant, en grande majorité, d'agents dont les salaires ou traitements sont modestes. Leurs conditions de vie actuelles sont encore souvent onéreuses. Aussi, vous serais-je obligé de bien vouloir examiner dans quelles conditions des facilités de circulation, aussi larges que possible, pourraient leur être octroyées à l'occasion des déplacements qu'ils vont avoir à effectuer.

Mes Services du Personnel se tiennent à votre disposition pour concerter avec vous toutes mesures qui pourraient conduire à l'octroi de facilités aussi peu dispendieuses que possible.

En raison de l'arrivée prochaine de la mauvaise saison, j'attacherais du prix à connaître à très bref délai, les propositions que vous pourriez me soumettre, en tenant compte des considérations exposées ci-dessus.

Signé : Paul REYNAUD